

Concours BornToBeStar 2008

28-07-08 modifié le 25-08-08

1. CONDITIONS GENERALES

BornTobeStar Inc., dont le siège social est à Saint-Augustin-De-Desmaures, Québec, info@borntobestar.tv, organise le concours **BornToBeStar 2008**.

Ce sont les votes des internautes qui décideront des 17 finalistes des régions administratives du Québec, (*Abitibi-Témiscamingue, Bas Saint-Laurent, Centre du Québec, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Laurentides, Laval, Mauricie, Montérégie, Montréal, Nord-du-Québec, Outaouais, Région de Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean*). Le mois suivant la sélection de 17 finalistes, les internautes voteront une dernière fois pour élire le grand gagnant du concours. Un jury pourrait compléter le vote des internautes. En cas de désistement ou d'incapacité d'un finaliste régional avant le terme du concours, le 2^{ième} finaliste régional (le suppléant) serait repêché, et ainsi de suite. (Des dérogations sont possibles en cas de circonstances exceptionnelles).

Le grand gagnant du concours **BornToBeStar 2008** recevra en prix : Un enregistrement professionnel en studio, ainsi qu'une présence sur une scène Québécoise..

Les usagers votants du site BornTobeStar .tv pourraient également être récompensés .

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les artistes amateurs, de tout genre musical, chant ou instrumental, en solo ou en band, peuvent participer à ce concours, sous réserves d'accepter le présent règlement et de ne pas être sous contrat avec une agence ou maison de disque.

L'inscription est gratuite pour tous. Pour participer au concours, l'artiste doit uploader sur le site BornToBeStar.tv une vidéo de sa prestation, remplir la fiche détaillée de l'artiste en indiquant sa région d'origine. **Modification du règlement du concours en date du 25-08-08**: Pour participer à la finale régionale, l'artiste devra obtenir un minimum de vingt votes.

3. DATES DU CONCOURS :

- 30 septembre, date de clôture du concours **BornToBeStar 2008**.
- 1^{er} octobre nomination des 17 finalistes (1 par région) choisis par les internautes.
- Du 2 octobre au 31 octobre, les internautes voteront à nouveau pour déterminer qui sera le gagnant provincial.
- 1^{er} novembre, révélation du grand gagnant du concours **BornToBeStar 2008**.

4. PROMOTION DU CONCOURS

BornTobeStar Inc. prend en charge la promotion, les communiqués de presse concernant ce concours, et fera tout son possible pour en assurer la diffusion et la promotion, notamment par son réseau de partenaires.

5. RÉSERVE DE DROIT

Les participants autorisent BornTobeStar Inc. ainsi que ses partenaires à diffuser sur le site [www. BornTobeStar .tv](http://www.BornTobeStar.tv) leur vidéo ou leur fiche d'artiste afin de faire la promotion du concours. Ils garantissent par ailleurs qu'ils sont bien titulaires des droits d'auteurs sur les musiques, textes, photos et vidéo qu'ils pourraient fournir à BornTobeStar Inc, ou qu'ils ont obtenus les droits de diffusions à cet effet. BornTobeStar Inc. se réserve le droit de terminer à tout moment ce concours sans préjudice pour BornTobeStar Inc, ses partenaires ou les artistes participants. Le masculin est utilisé pour alléger le texte.